



ESQUIEZE –SERE

Compte rendu du Conseil Municipal du 6 Avril 2015

Étaient présents : P Vuillaume, Ch Baa-Puyoulet, P Nadau, ML Broueilh, E Coulom-Toye, JM Dellac, S.Ducos, Lafon, O.Memain, J.Places,
Absents excusés : Th.Lassalle-Carrere
Secrétaire de séance : S Ducos
Invitée : C.Cogne Trésorière

1. Compte rendu du Conseil Municipal du 26 janvier 2016

Sans commentaires, il est approuvé à l'unanimité.

2. Vote des comptes administratifs

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Pierre NADAU délibérant sur le compte de l'exercice 2015 dressé M Patrice VUILLAUME, Maire, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- lui donne acte de la présentation des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

Budget	Section fonctionnement		Section investissement	
	Excédent *	Déficit	Excédent	Déficit
Budget Principal	846 554,49			220 046,57
Assainissement	39 741,35		140 108,33	
Eau	10 327,38		24 474,88	
Lotissement		44 354,51	19 196,69	

* Recettes – Dépenses + excédent 2014

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

3. Approbation des comptes de gestion 2015

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2015 qui s'y rattachent,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015,
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

DECLARE, à l'unanimité que les comptes de gestion des budgets de la commune d'Esquièze-Sère dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4. Affectation du résultat

Budget	Section fonctionnement		Section investissement		Excédent	reporté
	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Fonct	Invest
Budget Principal	846 554,49			220 046,57	626 507,92	
Assainissement	39 741,35		140 108,33		39 741,35	140 108,33
Eau	10 327,38		24 474,88		10 327,38	24 474,88
Lotissement		44 354,51	19 196,69		- 44 354,51	19 196,69

3. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des bases d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2016.

Il propose au Conseil municipal de ne pas augmenter les taux et de maintenir pour l'année 2016 :

Taux de Taxe d'habitation :	23,33 %
Taux de Taxe foncière (bâti) :	20,41 %
Taux de Taxe foncière (non bâti)	62,06 %
CFE	42,60 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de voter à l'unanimité des membres présents les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2016 tels que présentés ci-dessus.

4. Vote des Budgets Primitifs 2016

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2016 et les budgets annexes qui s'y rattachent.

Les budgets sont présentés en équilibre dans les 2 sections.

Il propose que ces budgets soient votés selon les chiffres indiqués sur le tableau ci-dessous :

Budget	Section fonctionnement		Section investissement		Total
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Budget Principal	1 667 239,00	1 667 239,00	1 832 381,00	1 832 381,00	3 499 620,00
Assainissement	217 427,00	217 427,00	252 024,00	252 024,00	469 451,00
Eau	193 874,00	193 874,00	54 547,00	54 547,00	248 421,00
Lotissement	322 659,00	322 659,00	189 830,00	189 830,00	512 489,00

Le Conseil Municipal, constatant que ces chiffres intègrent bien les résultats de clôture des comptes administratifs 2015, et après délibération :

Il est précisé que pour les investissements envisagés, isolation et création de plafond dans 3 salles de classe, changement des menuiseries de la mairie, création d'une cuisine à l'école et projet de centre-ville si les dépenses étaient bien programmées les recettes de subventions n'étaient pas par prudence inscrites au budget. M le Maire préfère attendre une confirmation ferme de l'Etat sur des aides possibles.

Décide de voter à l'unanimité des membres présents les budgets tels que présentés ci-dessus.

5. Déclarations d'Intention d'Aliéner

Monsieur le Maire présente à l'assemblée deux déclarations d'intention d'aliéner un bien :

- DIA présentée par Maître ROCA notaire à ARGELES-GAZOST (65), propriétaire Mr PAGET, et dont l'acquéreur est Mr SAJOUS et Mle COUDERC, concernant un terrain situé Section A n° 835, au lieu-dit Sère, 1 Cami deth Trey.
- DIA présentée par Maître DUPOUY notaire à OSSUN (65), propriétaire Mmes VITIELLO – HADDAD, et dont l'acquéreur est Mr et Mme BLANCA, concernant un terrain situés Section B n° 220, au lieu-dit Esquièze, Chemin Ste Catherine.

Il demande à l'assemblée de se prononcer sur l'exercice de ces droits.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Le Conseil Municipal **décide de renoncer** au droit de préemption urbain tel qu'il résulte des dispositions de l'article L 211-1 du Code de l'Urbanisme.

6. Etude cimetières

Le bureau d'études KOIMETERION basé à Arcizans-Avant propose ses services au Conseil pour réaliser un diagnostic des deux cimetières Esquièze et Sère.

Il s'agirait de se mettre en conformité avec la réglementation (registre, actes de concessions, règlement intérieur...), créer un ossuaire, créer un dépositaire et étudier la possibilité de restructurer les emplacements.

M le Maire remet à chaque conseiller un dossier de proposition qui fera l'objet d'un débat ultérieur.

7. Divers

Ferme des Cascades

Après débat, la nouvelle proposition de M Gabriel, consistant à condamner deux places de parking à proximité du passage piétons devant l'abri, est refusée. Le conseil maintient sa proposition d'une fois par semaine devant le panneau d'affichage façade sud.

Tarifs location salle

Le Conseil décide à l'unanimité de nouveaux tarifs pour la location de la salle municipale : résidents de la commune le tarif passe de 30 à 50 euros

Personnes non-résidents sur la commune le tarif passe de 70 à 100 euros.

Demande achat terrain : C Anthian

M Anthian souhaiterait acheter à la commune son terrain B 361 et s'engagerait à laisser une bande de 6m à M Samuel Marque pour création d'un accès voitures (pour mémoire le conseil avait donné son accord de principe à M S Marque lors de sa séance du 31 juillet 2015).

La parcelle en question étant désormais dans une zone d'épandage du Bastan en cas de crue le conseil décide à l'unanimité de donner son accord de principe à M Anthian. Néanmoins la parcelle fait aujourd'hui l'objet d'une réserve foncière qui devra levée pour que l'opération soit réalisable.

Commune nouvelle, Vizos

Après échanges avec le conseil municipal de Vizos sur la faisabilité d'une commune nouvelle entre Esquièze et Vizos, le conseil reconnaît la pertinence de la proposition mais estime ne pas avoir suffisamment de disponibilité pour mener à bien une telle opération.

Courrier de Mr FLIES, Professeur de biologie (plantes)

M.Flies professeur de biologie, a adressé le 5 mars dernier un courrier à la mairie pour l'informer qu'une plante rare Ramonda Pyrénica poussait sur un des contreforts de l'ancien hangar DDE et qu'il serait reconnaissant de respecter cette plante lors d'éventuels travaux.

Le conseil prend acte de cette demande.